

360 degrés sur un projet de territoire

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine



Périmètre

Missions

Budget

Actions

Charte

Fonctionnement

Maison du Parc



Parc
naturel
régional
Loire Anjou Touraine

Pourquoi ?

Un Parc en Loire-Anjou-Touraine



Le Parc est créé en 1996

141 communes composent le Parc. Ses paysages sont traversés par la Loire et ses affluents : le Cher, la Vienne, le Thouet, l'Authion...

Élus, associations, agriculteurs, entreprises s'y impliquent dans une dynamique de préservation des patrimoines et de développement durable de leur territoire.

Un atout pour l'image du territoire et son attractivité

La labellisation en Parc naturel régional apporte une reconnaissance nationale au territoire. Elle est la garantie de la qualité des patrimoines et savoir-faire locaux et favorise ainsi l'essor touristique.

Le Parc donne la possibilité aux élus et acteurs locaux de **se rencontrer et d'échanger** autour des grands enjeux de société afin de trouver des réponses locales adaptées.

Les collectivités peuvent bénéficier de dotations particulières dans le cadre d'actions liées à la charte du Parc.

Et pour vous, habitant ?

Le Parc met en œuvre, avec les collectivités, les associations et les professionnels, des animations et outils de découverte : sentiers d'interprétation, circuits équestres/VTT, sorties accompagnées, expositions... Ces actions favorisent le lien qui vous unit à votre espace de vie.

La Maison du Parc vous accueille de mars à novembre : expositions, animations et informations. C'est votre maison !

Enfin, le Parc participe au maintien de votre cadre de vie : paysage, nature, architecture... en vous apportant des **conseils gratuits**.



Un territoire engagé dans un projet commun

Pour obtenir le label de Parc naturel régional, élus, associations, acteurs économiques et socio-professionnels, techniciens des collectivités et habitants ont élaboré un projet de territoire. Ce projet est présenté dans un document : la charte.

Ses signataires (Communes, Communautés de communes, Départements, Régions, État) s'engagent à la respecter.

Elle s'appuie sur un diagnostic fin et fixe les grandes orientations pour les **12 années à venir**.

La charte prévoit des moyens à déployer et des actions à mener. Elle définit les limites du Parc et le fonctionnement de la structure.

C'est sur cette base que l'État classe le territoire en Parc naturel régional.

La charte du Parc, renouvelée en 2008, identifie trois axes majeurs :

- Des patrimoines pour les générations futures.
- Un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains.
- Un territoire responsable et dynamique, ouvert à la coopération.



Le périmètre du Parc



- 141 communes adhérentes
- Un projet de territoire pour 12 ans
- Création : 30 mai 1996
- Population : 200 600 habitants
- Superficie : 270 858 hectares
- 2 départements concernés : Indre-et-Loire, Maine-et-Loire
- 2 régions : Centre, Pays de la Loire
- 2 villes portes : Tours et Angers
- 48 communes intégrées au Val de Loire Patrimoine mondial de l'UNESCO

Les missions

L'action du Parc s'articule autour de cinq grandes missions :

- la protection et la gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- l'expérimentation et l'innovation.

Côté nature



Faune et flore locales

La connaissance de la nature présente sur le territoire reste incomplète.

Alors tous les ans, le Parc missionne et finance des prestataires pour réaliser des inventaires de la faune et de la flore sur des communes. La plupart du temps, il y a de belles découvertes comme à Langeais où **317 espèces végétales et 196 espèces animales** ont été recensées.



Guillaume Delaunay,
chef du service biodiversité et
paysage au Parc

« Si le Parc abrite des espèces remarquables, que nous nous efforçons de protéger, vous ne trouvez pas ici de pandas ou d'ours. Ce n'est pas un parc animalier ou un parc d'attractions. Ceci dit un safari-photo sur les bords de Loire peut réserver quelques belles surprises ».



Le Marais des Prés d'Amont, restauré à Brain-sur-l'Authion

Guide des plantations

En pépinière ou jardinerie, l'achat d'arbres pour réaliser des plantations est plutôt conditionné par le prix ou l'esthétique. Et pourquoi ne pas penser aussi à son impact sur le paysage ? C'est l'objectif du « Guide des plantations » mis en place par le Parc **pour les habitants**. En quelques clics, la liste des plantes qui se prêtent le mieux à votre secteur vous est proposée. Ce **guide en ligne** vous aide à mieux définir votre projet de plantation et à favoriser la biodiversité autour de vous.

Rendez-vous sur le site Internet du Parc !

Aménagement de sites

Certaines communes souhaitent donner une nouvelle vie à leurs espaces naturels. Le Parc est à **leurs côtés pour ces projets de restauration ou d'aménagement**. Après avoir évalué le potentiel de la zone, le projet de valorisation est mis en place. Des espaces, en friche depuis des années, retrouvent ainsi leur vocation première de pâturage. D'autres sont aménagés pour accueillir les visiteurs et prennent une dimension ludique et pédagogique.

Ces dernières années, plusieurs sites ont été restaurés à Avoine, Beaufort-en-Vallée, Brain-sur-Allonnes, Brain-sur-l'Authion, Huismes et Mazé...

Deux marais seront prochainement ouverts au public à Brézé et La Roche-Clermault.



Un jardin fleuri et champêtre à Panzoult

Les missions

On sait y faire !



Un Parc naturel régional ne se limite pas à la protection de l'environnement. Il intègre toutes les dimensions patrimoniales et en particulier les savoir-faire, surtout s'ils sont vecteurs d'un développement local harmonieux.

Le Concours Éco-trophée

En matière d'innovation, le Parc a frappé fort. Il est, en effet, le 2^{ème} à avoir lancé en 1998 le concours « Éco-trophée ». Celui-ci récompense des acteurs locaux engagés dans des **réalisations innovantes**, conjuguant développement économique, préoccupations sociales et respect de l'environnement.

35 structures (agriculteurs, entreprises ou collectivités) ont été distinguées depuis la création du concours. Certains lauréats s'engagent dans d'autres actions avec le Parc (offre pédagogique, Ambassadeurs du Parc...).



Vincent Lelièvre, gérant de la Fabrique des Bières d'Anjou à la Ménitré

« Faire partie du réseau du Parc est pour nous une manière de renforcer notre appartenance au développement économique local et de témoigner notre engagement en tant qu'entreprise éco-responsable. Inscrits dans cette dynamique, en 2014 après 10 ans de brassage, nous nous lançons dans le maltage (transformation de l'orge en malt) en partenariat avec un agriculteur bio du Maine et Loire ».

Référentiel technique « Un bâti en tuffeau pour aujourd'hui »

Rénover son habitation n'est pas chose simple, surtout devant la multitude d'informations que chacun reçoit concernant la maîtrise de l'énergie. Des travaux mal menés sur le tuffeau peuvent avoir des effets catastrophiques !

Le Parc s'est entouré de professionnels du bâtiment et d'un laboratoire pour tester des solutions alliant performances thermiques, pérennisation du bâti et budget.

Une **palette de solutions** est regroupée dans un référentiel technique « Un bâti en tuffeau pour aujourd'hui ».

Vous y trouverez des conseils selon votre budget : de l'amélioration thermique ponctuelle jusqu'au projet global de réhabilitation.

Le référentiel est disponible en **intégralité sur le site Internet du Parc** ou sur simple demande. N'hésitez pas !



Une journée technique sur le tuffeau à destination des acteurs locaux

Les missions

Un territoire solidaire



Le lien humain est un facteur essentiel de bien-être en particulier dans les espaces ruraux. L'entraide et la solidarité constituent des valeurs fondamentales que le Parc souhaite soutenir à travers des actions menées localement. C'est aussi cela le développement durable !

Un kilomètre à pied... ou à vélo !

Une centaine d'enfants bénéficie déjà dans sept communes de cette action originale qui leur permet de se **rendre à l'école à pied ou à vélo** accompagnés d'adultes et en empruntant un itinéraire sécurisé. Le Parc **initie et accompagne** sa mise en place, en lien avec l'établissement et les parents d'élèves et fournit aussi le matériel de sécurité nécessaire : chasubles, bandes réfléchissantes, signalétique...



Franck Brochard,
parent d'élèves à
Villaines-les-Rochers

« Moins de voitures aux abords de l'école, c'est moins de danger et moins de nuisances. Sans tous les accompagnateurs volontaires, réguliers ou ponctuels, rien ne serait possible. Grâce à un esprit de bénévolat très fort, nous développons également le lien social entre tous les villageois, toutes générations confondues ».

Plateforme d'approvisionnement

Proposer des produits bio et locaux aux restaurants collectifs, est un des objectifs du Parc.

De la **crèche au lycée, en passant par les maisons de retraite, 22 établissements** profitent déjà d'un approvisionnement auprès des producteurs du territoire, regroupés au sein d'une association régionale « Bio Loire Océan ».

La livraison est assurée chaque semaine par l'Aspire, association d'insertion. Les producteurs proposent tout au long de l'année une large gamme de fruits et légumes.

Les cantinières cuisinent des produits frais, élaborent des recettes originales pour le plus grand bonheur des enfants !

Du champ jusqu'à l'assiette, tout le monde s'engage pour le goût, la qualité et la proximité.



Angela Battais, employée à l'Ecole de Cunault

« 4 jours par semaine, je prépare et sers 80 repas pour les primaires et les maternelles de l'école de Cunault. A mon arrivée à l'école, il y a 4 ans, j'ai eu envie de proposer des menus équilibrés et d'augmenter la part de produits frais et locaux.

Depuis, je travaille régulièrement avec « Bio Loire Océan » et je complète mes approvisionnements avec un producteur de Saint-Clément-des-Levées. Au début, j'ai commencé par introduire des fruits frais. Maintenant, les enfants mangent régulièrement du céleri, du chou rouge ou encore du radis noir. Et ils adorent ! Il y a très peu de restes. C'est important de soigner la présentation, de mélanger les couleurs pour leur donner envie.

Côté budget, il faut faire au plus juste. Et on arrive à relever ce pari même avec des produits bio ! On gagne du temps et de l'argent en se faisant livrer. C'est appréciable ».



Les missions

Des patrimoines d'avenir



L'éducation au territoire et à l'environnement, tout un programme !

5000, c'est le nombre d'enfants qui bénéficient chaque année d'animations proposées par le Parc, **du primaire à l'enseignement supérieur**. L'éducation au territoire aborde des thèmes tels que les paysages, l'énergie ou la forêt. Le Parc **s'appuie sur les structures éducatives existantes**, bien implantées sur le territoire.

Il s'entoure également de professionnels (agriculteurs ou artisans) pour des animations « sur le terrain ».

L'action du Parc se poursuit hors temps scolaire avec les centres de loisirs.



Françoise Ristocelli,
enseignante et directrice de
l'école de Brézé.

« J'ai décidé de travailler avec le Parc dès sa création pour permettre aux enfants de mieux connaître le territoire dans lequel ils vivent et d'apprendre à l'aimer. Pendant de nombreuses années, les interventions scolaires se sont portées sur l'histoire du village, le mode de vie de nos ancêtres... Aujourd'hui avec le Parc, nous abordons davantage le côté nature avec la restauration et l'aménagement du Marais de Baffou. Ils apprennent à aimer leur lieu de vie, c'est déjà très important et si ça a un impact dans leur vie future, c'est encore mieux ! »

Les « Hébergements nature et patrimoine »



Face à une demande croissante d'hébergements « nature », le Parc a créé un label « Hébergements nature et patrimoine ». Il rassemble des établissements de caractère, patrimoniaux ou insolites, situés au cœur d'une nature préservée.

Les propriétaires s'engagent en signant un contrat pour une durée de cinq ans. Ils **s'impliquent au quotidien** dans l'amélioration de leurs hébergements sur des thématiques telles que la bonne gestion de l'eau, des énergies, des déchets, la qualité de l'air intérieur...

Le Parc les accompagne pour répondre à ces exigences. Aujourd'hui une **cinquantaine d'hébergements** ont été labellisés

Le spectacle *Atmosphère, atmosphère*

Pour appréhender le changement climatique et s'adapter à la crise énergétique, le Parc met en place, depuis 2007, son **plan climat**. Le public peut s'approprier ces enjeux grâce à un spectacle créé par la Compagnie Spectabilis à l'initiative du Parc !

Les comédiens retracent en un peu plus d'une heure notre relation au territoire, au temps et à ce qui apparaît aujourd'hui souvent comme une fatalité : le changement climatique.

Le spectacle est joué gratuitement dans les **communes et établissements scolaires du Parc**, s'inscrivant dans des projets liés au climat.

Il tourne désormais dans la France entière à la rencontre du public.



Sur les chemins de la découverte...



Circuits du patrimoine

Un dimanche en famille, une balade entre amis à proximité de chez soi... Pas besoin de partir très loin pour **découvrir d'autres paysages** grâce aux sentiers et aux circuits mis en place par le Parc et les communes.

Les circuits du patrimoine sont des parcours balisés à la rencontre des plus jolis coins de nos villages.

Un **personnage emblématique** vous emmène à la découverte du petit patrimoine, des anecdotes et des secrets de la commune.

Circuits disponibles pour les communes de Candès/Montsoreau, Fontevraud, Brézé, Gennes. Le livret en version française ou anglaise est en vente 1 € dans les offices de tourisme du Saumurois et de Gennes et dans les mairies concernées. Il est également téléchargeable sur notre site Internet.



Simon, compagnon marinier du circuit patrimoine de Candès/Montsoreau

Sentiers d'interprétation

À la recherche d'une balade à faire à votre rythme, tout en découvrant les paysages du secteur ? Les sentiers d'interprétation sont faits pour vous ! Balisés et jalonnés de dispositifs pédagogiques et ludiques, ils vous racontent l'histoire d'un lieu, au travers d'un thème.

Avec **10 sentiers d'interprétation**, le Parc choisit de présenter ce qui se cache derrière cette région du Val de Loire, connue pour ses châteaux stars, son « fleuve royal », ses vins et sa gastronomie, ses hommes célèbres...

Les fiches des sentiers sont disponibles à la Maison du Parc, dans les offices de tourisme concernés et téléchargeables sur notre site Internet.

Carnet de découvertes

Balades en bateau, sorties castor, observation des étoiles, dégustation de vins... il y en a pour tous les goûts !

Le Parc **sélectionne ces rendez-vous** proposés par des associations et des offices de tourisme dans un carnet disponible dès le mois de mars.

Le document précise si les sorties sont accessibles en poussette, aux personnes à mobilité réduite, à vélo...

Vous pouvez retrouver le Carnet de découvertes dans les offices de tourisme du territoire ou consulter toutes les sorties sur notre site Internet.



Aurélie Duchesne, chargée de mission à l'association du Prieuré de St-Rémy-la-Varenne

« Depuis plus de 10 ans, nous proposons des sorties inscrites dans le Carnet de découvertes du Parc.

Entre amis, en famille, petits ou grands, ce sont de bons moments à partager. Ce carnet regroupe plus d'une centaine de sorties et ce partenariat avec le Parc apporte un plus à notre association : c'est un gage de qualité ».

Le jeu des différences

avec un Parc national, une réserve

Le Parc naturel régional, c'est :

- **Un territoire habité**, dans lequel les gens vivent, travaillent et se déplacent librement. Il se différencie d'un Parc national dans lequel certaines activités sont strictement réglementées (chasse, pêche, fréquentation touristique, constructions, industrie...). Les entreprises ne sont pas contraintes par la présence d'un Parc naturel régional.
- **Un territoire ouvert sur l'extérieur** : aucune barrière, aucun grillage ne clôt le Parc ! Il s'agit d'un espace reconnu mais pas d'une réserve.
- **Un territoire vivant** : la chasse, la pêche ou toute autre activité de loisirs peut s'exercer sur le territoire du Parc dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Un territoire de projet** : collectivités, associations et acteurs économiques sont rassemblés autour d'un projet commun.

En un mot, un PNR n'est pas plus réglementé qu'ailleurs et fourmille d'idées et d'initiatives pour le territoire et son avenir.



Construire, c'est possible dans un Parc naturel régional



Les activités de loisirs ne sont pas plus réglementées qu'ailleurs

Le jeu des différences

avec une autre collectivité

Le Parc travaille au quotidien avec les collectivités. Mais certaines d'entre-elles se différencient du Parc sur de nombreux points :

La différence avec un Pays...

Le Pays porte des projets principalement économiques et de service à la personne. C'est un territoire constitué autour d'un bassin de vie.

Le Parc est un territoire possédant des richesses naturelles, bâties et des paysages d'intérêt national, voire international. Il porte des projets ciblés sur la valorisation des patrimoines.

La différence avec une communauté de communes ou d'agglomération

La communauté de communes ou d'agglomération gère des compétences. Parmi celles-ci, on peut retrouver le développement économiques, le transport, le logement, la culture...

Le Parc, comme le Pays, ne gère pas de compétences. Il a un rôle de conseil et d'accompagnement et impulse des actions nouvelles en lien avec ses missions et sa charte.



Les patrimoines naturels, culturels et paysagers sont valorisés



Le Parc apporte des conseils aux particuliers et aux collectivités

Qui décide ?

Le Syndicat mixte

Le Syndicat mixte assure la gestion du Parc. Il définit les orientations et le programme d'actions mené annuellement. Il s'engage à mettre en œuvre la charte et à la faire respecter. Il est représenté par un Comité syndical.

Le Comité syndical

Il se compose de **181 membres**. Toutes les collectivités adhérentes y siègent, ce qui est une des spécificités du Parc : régions, départements, communes et communautés de communes et d'agglomération, villes-portes. Elles élisent des délégués chargés de les représenter.

Le Bureau

Le Bureau regroupe 26 membres issus du comité syndical et élus par ce dernier. Il gère les affaires courantes et prépare les grandes décisions qui sont soumises au comité syndical.

L'équipe technique

Elle regroupe **27 agents**, intervenant dans des domaines aussi divers que l'architecture, l'éducation au territoire, la biodiversité ou l'éco-développement. Elle se tient à **disposition des élus, des acteurs locaux ou des habitants** qui souhaitent monter des projets en lien avec les objectifs du Parc.



Qui paie ?

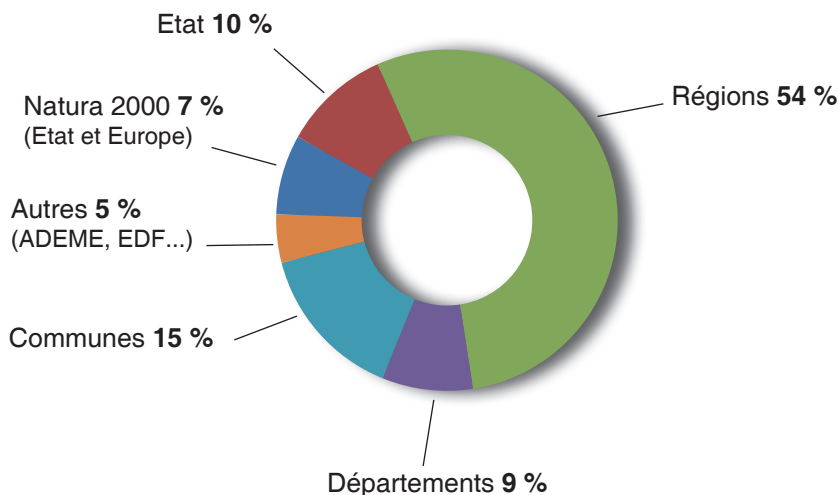
Budget

Son financement provient de deux sources principales :

- les collectivités signataires de la charte :
 - les régions Pays de la Loire et Centre,
 - les départements du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire,
 - les communes ou communautés de communes et d'agglomération.
- l'État, via des dotations du Ministère de l'écologie.

Pour certaines actions, le Parc sollicite des financements complémentaires de l'Europe, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie...

Recettes statutaires et contractualisées 2014 : 1 417 118 €



Le label, la fédération des Parcs



Près de 50 Parcs

Les Parcs naturels régionaux ont plus de **40 ans d'existence**. Ils couvrent **15 % du territoire français**. Vous en avez forcément traversé un ou plusieurs lors de vos vacances. Brière, Armorique, Périgord-Limousin, Volcans d'Auvergne, Pyrénées ariégoises ou Martinique... Ils consacrent des terroirs remarquables et accueillent de nombreux touristes.

L'ensemble des Parcs est regroupé dans une Fédération. Celle-ci est chargée d'animer le réseau et participe à la diffusion des expériences réussies entre les Parcs.



Parc naturel régional
de Lorraine

Le label

Le label « Parc naturel régional » et le logo sont attribués seulement aux territoires reconnus par l'État.

Le logo est également une véritable **marque** qui peut être attribuée à des produits agricoles, artisanaux, des services, des savoir-faire ou encore des structures d'accueil touristique...

En Loire-Anjou-Touraine, **quatre restaurants de fouées et la Coopérative de vannerie de Villaines-les-Rochers** peuvent utiliser ce logo spécial « marque ». Il témoigne d'une reconnaissance et est un gage de qualité.

Le Parc autorise et encourage tous ses partenaires publics (collectivités, offices de tourisme...) à relayer le logo institutionnel sur leur communication.



Parc naturel régional
des Grands Causses

Viens à la maison...

Située à Montsoreau, la Maison du Parc est un peu notre Maison à tous. Dans un espace chaleureux et accueillant, vous pouvez flâner une heure ou une après-midi. Et vous reviendrez bien prendre un peu de patrimoine de temps en temps ?

De **mars à novembre**, la Maison du Parc, c'est :

- Un lieu d'accueil de qualité, partagé avec l'Office de Tourisme du Saumurois - antenne de Montsoreau.
- Le point de départ d'itinéraires de découverte du territoire (circuits pédestres, VTT, circuit patrimoine).
- Un passage obligé pour le public familial (jeux, ateliers à faire en famille).

- Une porte d'entrée sur les patrimoines, au travers d'expositions et d'animations (scénographie interactive permanente, expositions temporaires, animations familiales, « P'tits ateliers »...).
- Une maison éco-construite à parcourir via un circuit dédié.

La Maison est labellisée « **Loire à vélo** » et « **Tourisme et handicap** » (accessibilité aux personnes en situation de déficiences intellectuelle et/ou motrice).

Entrée gratuite. Horaires et animations disponibles sur le site Internet du Parc.



**Célia
Bonache**

Agent d'accueil et de médiation
à la Maison du Parc.

Elle nous confie quelques « perles de visiteurs » :

« J'ai trouvé un pigeonneau tombé du nid à Saumur, j'en fais quoi ? »

« C'est combien pour visiter votre Parc ? »

« Il y a un pélican dans la Loire, pas loin du pont, je me suis dit que ça pouvait vous intéresser » (en fait, c'était un cormoran...)

« J'ai jamais vu un syndicat d'initiatives aussi grand ! »

« Comment fait-on pour avoir des écureuils dans son jardin ? »

Les Ambassadeurs

le patrimoine au cœur

Ils s'appellent Suzanne, Benoît, Pierre, Janine ou Sandra. Depuis maintenant 10 ans pour les plus anciens, ils assurent un lien entre le Parc et les habitants.

Volontaires et bénévoles, ils participent à une meilleure connaissance du Parc. Ils communiquent auprès de leur entourage, des habitants de leur commune et constituent un relais privilégié.

153 personnes, secrétaires de mairie, conseillères en séjour des offices de tourisme ou encore hébergeurs nature et patrimoine, composent aujourd'hui ce réseau. Au terme de trois jours de formation, leur engagement se traduit par une convention signée et la remise d'un diplôme.



Robert Paulowski,
Ambassadeur à Ingrandes-de-Touraine

« L'idée d'être un relais des activités du Parc en matière d'éco-tourisme, de sensibilisation au patrimoine bâti, au paysage du Val de Loire, à la faune, la flore et bientôt aux saveurs du terroir (vin, gastronomie...), m'a tout de suite plu. Je découvre, lors des stages, la biodiversité de notre région et j'apporte aussi mes connaissances ».

Au bout de trois ans, ils sont libres de renouveler leur participation.

Tous les ans, ils bénéficient de **formations pour enrichir leur connaissance**, sur des domaines variés : faune, handicap, ménage écologique...



Site Internet

Vitrine du Parc et de son action, le site Internet est un **outil indispensable** pour ceux qui souhaitent suivre son actualité ou en savoir plus sur les activités proposées.

Un module a été spécialement créé pour les « Hébergements nature et patrimoine ».

Toutes les sorties accompagnées du Carnet de découvertes sont présentes sur le site. Vous pouvez y faire une recherche par thème, par commune ou par date.



Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
7 rue Jehanne d'Arc - 49730 Montsoreau
tél. 02 41 53 66 00 - fax. 02 41 53 66 09
info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Maison du Parc
15 avenue de la Loire - 49730 Montsoreau
tél. 02 41 38 38 88 - fax. 02 41 38 38 89
maisonduparc@parc-loire-anjou-touraine.fr

Crédit photo : PNR LAT, Fotolia, Philippe BODY, David DARRAULT, David GREYO, Christophe PETITEAU, PNR de Lorraine, PNR des Grands Causses, Anne TARDITS.

Conception, rédaction : PNR LAT (Catherine ALLEREAU)

Cartographie : PNR LAT (Vincent BENOIST)

Impression : Imprimerie Loire Impression

Le Parc, c'est vous !

Allonnes (49)	Doué-la-Fontaine (49)	Razines (37)
Ambillou-Château (49)	Faye-la-Vineuse (37)	Restigné (37)
Anché (37)	Fontaine-Guérin (49)	Richelieu (37)
Andard (49)	Fontevraud-l'Abbaye (49)	Rigny-Ussé (37)
Antoigné (49)	Forges (49)	Rilly-sur-Vienne (37)
Artannes-sur-Thouet (49)	Gée (49)	Rivarennes (37)
Assay (37)	Gennes (49)	Rivière (37)
Avoine (37)	Gizeux (37)	Rou-Marson (49)
Avon-les-Roches (37)	Grézillé (49)	Saché (37)
Avrillé-les-Ponceaux (37)	Huismes (37)	Saint-Benoît-la-Forêt (37)
Azay-le-Rideau (37)	Ingrandes-de-Touraine (37)	Saint-Clément-des-Levées (49)
Beaufort-en-Vallée (49)	Jaulnay (37)	Saint-Cyr-en-Bourg (49)
Beaumont-en-Véron (37)	La Bohalle (49)	Saint-Georges-des-Sept-Voies (49)
Benais (37)	La Breille-les-Pins (49)	Saint-Georges-du-Bois (49)
Blaison-Gohier (49)	La Chapelle-aux-Naux (37)	Saint-Georges-sur-Layon (49)
Blou (49)	La Chapelle-sur-Loire (37)	Saint-Germain-sur-Vienne (37)
Bourgueil (37)	La Daguenière (49)	Saint-Macaire-du-Bois (49)
Brain-sur-Allonnes (49)	La Ménitrie (49)	Saint-Martin-de-la-Place (49)
Brain-sur-l'Authion (49)	La Roche-Clermault (37)	Saint-Mathurin-sur-Loire (49)
Braslou (37)	La Tour-Saint-Gelin (37)	Saint-Michel-sur-Loire (37)
Braye-sous-Faye (37)	Langeais (37)	Saint-Nicolas-de-Bourgueil (37)
Bréhémont (37)	Le Coudray-Macouard (49)	Saint-Patrice (37)
Brézé (49)	Le Puy-Notre-Dame (49)	Saint-Philbert-du-Peuple (49)
Brigné-sur-Layon (49)	Le Thoureil (49)	Saint-Rémy-la-Varenne (49)
Brion (49)	Lémeré (37)	Saumur (49)
Brizay (37)	Lerné (37)	Savigny-en-Véron (37)
Brossay (49)	Les Rosiers-sur-Loire (49)	Sazilly (37)
Candes-Saint-Martin (37)	Les Ulmes (49)	Seuilly (37)
Chacé (49)	Les Verchers-sur-Layon (49)	Souzay-Champigny (49)
Champigny-sur-Veude (37)	Lignières-de-Touraine (37)	Tavant (37)
Chaveignes (37)	Ligré (37)	Theneuil (37)
Cheillé (37)	L'Île-Bouchard (37)	Thilouze (37)
Chemellier (49)	Longué-Jumelles (49)	Thizay (37)
Chênehutte-Trèves-Cunault (49)	Louerre (49)	Troques (37)
Chézelles (37)	Louresse-Rochemenier (49)	Turquant (49)
Chinon (37)	Luzé (37)	Vallères (37)
Chouzé-sur-Loire (37)	Marcay (37)	Varennes-sur-Loire (49)
Cinais (37)	Marigny-Marmande (37)	Varrains (49)
Concourson-sur-Layon (49)	Mazé (49)	Vaudelnay (49)
Continvoir (37)	Meigné-sous-Doué (49)	Verneuil-le-Château (37)
Corné (49)	Montfort (49)	Verrie (49)
Courcoué (37)	Montreuil-Bellay (49)	Villaines-les-Rochers (37)
Coutures (49)	Montsoreau (49)	Villandry (37)
Couziers (37)	Neuillé (49)	Villebernier (49)
Cravant-les-Coteaux (37)	Panzoult (37)	Vivy (49)
Crissay-sur-Manse (37)	Parcay-sur-Vienne (37)	
Crouzilles (37)	Parnay (49)	
Dénézé-sous-Doué (49)	Pont-de-Ruan (37)	